



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 6 juin 2022 à 19 h 30 à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Jean-François Frenière et Pierre Lahaie formant quorum sous la présidence de M. le maire Dominic Perreault.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

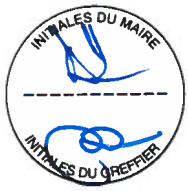
Monsieur le maire invite les citoyens à un instant de réflexion et fait une brève allocution.

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) **Constatation du quorum**
- B) **Instant de réflexion et allocution du maire**
- C) **Adoption de l'ordre du jour**
- D) **Approbation des procès-verbaux**
 - D.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2022
 - D.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2022
 - D.3 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2022
 - D.4 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2022
- E) **Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) **Engagement de crédits (dépenses)**
- G) **Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) **Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 Rapport du maire des faits saillants du rapport financier
 - H.2 Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL
 - H.3 Recrutement au poste de chargé de projets / Nomination du comité de sélection
 - H.4 Bail de location du restaurant de l'aréna Joannie Rochette
 - H.5 Autorisation de fermeture de la rue De Champlain / Événement organisé par le Centre d'Action bénévole D'Autray
 - H.6 Adhésion à l'organisme Vivre en Ville
 - H.7 Vivre en Ville / Participation au rendez-vous collectivités viables
 - H.8 Centre d'Action bénévole D'Autray / Demande au Programme d'aide aux collectivités (PAC) rurales de la MRC de D'Autray
 - H.9 Les Résidences communautaires Sacré-Cœur inc. / Nomination d'un membre associé et administrateur
 - H.10 Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif – Événement 350^e / Association de hockey mineur de Berthier
 - H.11 Matra Plast Industries inc. / Demande d'utilisation du parc Laferrière
 - H.12 Réfection des terrains de tennis / Octroi de contrat
 - H.13 Acquisition d'équipement sportif et récréatif en béton pour parc
- I) **Dépôt de documents**
- J) **Rapport des services**
- K) **Avis de motion**
 - K.1 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Règlement relatif au stationnement et à la circulation
 - K.2 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en ajoutant l'article 9.20.3 applicable à la zone 2-I-01

2022-06-181



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 juin 2022

- L) **Adoption de règlements**
 - L.1 **Adoption du règlement 968**
Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble
 - L.2 **Adoption du premier projet de règlement 748-222**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en ajoutant l'article 9.20.3 applicable à la zone 2-I-01
 - L.3 **Assemblée publique de consultation**
Adoption du second projet de règlement 967
Règlement sur les usages conditionnels
 - L.4 **Assemblée publique de consultation**
Adoption du second projet de règlement 748-221
Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 748
- M) **Affaires nouvelles**
- N) **Période de questions**
- O) **Levée de l'assemblée**

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-06-182

D.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2022

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 3 mai 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 3 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06-183

D.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MAI 2022

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 9 mai 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 juin 2022

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 9 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06-184

D.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2022

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le mardi 24 mai 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le mardi 24 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06-185

D.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2022

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le mercredi 1^{er} juin 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le mercredi 1^{er} juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06-186

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2022-04 et 2022-05 » préparé et déposé par le service de trésorerie, totalisant la somme de 296 295,83 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2022-06-187

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 juin 2022

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Périodes 2022-04, et 2022-05 » représente les dépenses encourues en avril et mai 2022 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en avril et mai 2022 telles que détaillées au « Journal des achats en lot » préparé par le service de la trésorerie, totalisant une somme de 308 622,29 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement en date du 30 mai 2022 déposé par le service de la trésorerie.

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

H.1 RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur Dominic Perreault présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 tel que vérifié par la firme Michaud Clément inc.

H.2 ENTENTE ET AUTRES FORMALITÉS DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT que, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

CONSIDÉRANT que pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Ville de Berthierville doit conclure une entente avec la FQM ;

2022-06-188



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 juin 2022

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère ;

CONSIDÉRANT que la FQM accepte de signer une entente avec la Ville de Berthierville pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Berthierville participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

QUE Sylvie Dubois, directrice générale et greffière, soit autorisée à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat ;

QUE Sylvie Dubois, directrice générale et greffière, soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Ville de Berthierville, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;

QUE la directrice générale ou toute personne qu'elle désigne soit autorisée à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signée avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06-189

H.3 RECRUTEMENT AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS / NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT le processus de recrutement au poste de chargé de projets;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De nommer les personnes suivantes sur le comité de sélection, à savoir :

- M. Pierre Lahaie, conseiller
- M^{me} Sylvie Dubois, directrice générale et greffière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06-190

H.4 BAIL DE LOCATION DU RESTAURANT DE L'ARÉNA JOANNIE ROCHETTE

CONSIDÉRANT l'offre datée du 14 avril 2022 déposée par Monsieur Jean Bellefontaine pour l'exploitation du restaurant de l'aréna Joannie Rochette;

CONSIDÉRANT que la compagnie 9329-3199 Québec inc. a confirmé son intention de ne pas renouveler le bail visant la location dudit restaurant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 juin 2022

ET RÉSOLU :

D'octroyer à Monsieur Jean Bellefontaine la location du restaurant situé à l'intérieur de l'aréna Joannie Rochette pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 et ce, au coût annuel de deux mille sept cent soixante-dix dollars (2 770 \$) plus les taxes applicables;

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06-191

H.5 AUTORISATION DE FERMETURE DE LA RUE DE CHAMPLAIN / ÉVÉNEMENT ORGANISÉ PAR LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE D'AUTRAY

CONSIDÉRANT que le Centre d'Action bénévole D'Autray organise un événement le 21 septembre 2022 dans le cadre des Fêtes du 350^e ;

CONSIDÉRANT que l'organisme souhaite installer sur la rue De Champlain des kiosques d'information de divers organismes communautaires de la région offrant des services à la population de Berthierville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la fermeture de la rue De Champlain, entre les rues De Frontenac et De Montcalm, pour la journée du mercredi 21 septembre 2022 ou du jeudi 22 septembre 2022 advenant une température défavorable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06-192

H.6 ADHÉSION À L'ORGANISME VIVRE EN VILLE

CONSIDÉRANT que Vivre en Ville est une organisation d'intérêt public contribuant, partout au Québec, au développement de collectivités viables et œuvrant tant à l'échelle du bâtiment qu'à celles de la rue, du quartier et de l'agglomération;

CONSIDÉRANT que, par ses actions, Vivre en Ville stimule l'innovation et accompagne les décideurs dans le développement de milieux de vie de qualité, prospères et favorables au bien-être de chacun, dans la recherche de l'intérêt collectif et le respect de la capacité des écosystèmes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'adhésion de la Ville de Berthierville à l'organisme Vivre en Ville pour une période de quatre (4) ans au coût de 90 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06-193

H.7 VIVRE EN VILLE / PARTICIPATION AU RENDEZ-VOUS COLLECTIVITÉS VIBLES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Darveau,
APPUYÉ par la conseillère Isabelle Fontaine,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 juin 2022

ET RÉSOLU :

D'autoriser la participation de M. Dominic Perreault, Mme Amélie Lebrun et M. Pierre Lahaie au Rendez-vous Collectivités Viables de l'organisme Vivre en Ville qui se tiendra le 22 juin 2022 à la Gare Dalhousie de Montréal au coût par participant de 295 \$ plus les taxes applicables.

De confirmer que les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives conformément au règlement numéro 911-1 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Berthierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06-194

H.8 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE D'AUTRAY / DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS (PAC) RURALES DE LA MRC DE D'AUTRAY

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Centre d'Action bénévole D'Autray (CABA) dans le cadre du Programme d'aide aux collectivités (PAC) rurales de la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT que l'organisme est du secteur de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que l'aide financière accordée à l'organisme sera prélevée dans l'enveloppe attribuée à la Ville de Berthierville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande d'aide financière déposée par le Centre d'Action bénévole D'Autray (CABA) dans le cadre du Programme d'aide aux collectivités (PAC) rurales de la MRC de D'Autray à l'égard de leur projet d'implantation de la Boutique de la Popote roulante présentant une demande de contribution au montant de 13 724,22 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06-195

H.9 LES RÉSIDENCES COMMUNAUTAIRES SACRÉ-CŒUR INC. / NOMINATION D'UN MEMBRE ASSOCIÉ ET ADMINISTRATEUR

CONSIDÉRANT que l'article 6.1 des règlements généraux de la corporation « Les Résidences communautaires Sacré-Cœur inc. » stipule que le conseil d'administration est composé de neuf (9) personnes, dont un conseil municipal nommé par la Ville de Berthierville;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

De désigner le conseiller Pierre Lahaie pour agir à titre de membre associé et administrateur auprès de la corporation « Les Résidences communautaires Sacré-Cœur inc. ».

De confirmer que la présente résolution remplace toute résolution antérieure de nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Berthierville**

6 juin 2022

2022-06-196

**H.10 POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF –
ÉVÉNEMENT 350E / ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE BERTHIER**

CONSIDÉRANT la Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif organisant un événement à l'occasion des Fêtes du 350^e anniversaire de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière déposée le 18 mai 2022 par l'Association de hockey mineur de Berthier respecte les critères d'admissibilité de ladite Politique;

CONSIDÉRANT le solde de l'enveloppe budgétaire réservée à l'application de ladite Politique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière au montant de 6 000 \$ à l'Association de hockey mineur de Berthier pour le tournoi La Coupe des Présidents 2023 qui se tiendra du 7 au 23 avril 2023 à l'aréna de Berthierville dans le cadre du 350^e anniversaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06-197

**H.11 MATRA PLAST INDUSTRIES INC. / DEMANDE D'UTILISATION DU PARC
LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation datée du 20 mai 2022 provenant de la compagnie Matra Plast Industries inc. relative à l'utilisation d'une partie du parc Laferrière située près de la piscine municipale pour la tenue d'un événement privé pour remercier leurs employés, et ce pour les dimanches 19 et 26 juin 2022;

CONSIDÉRANT que la compagnie désire installer un chapiteau de 50 personnes et des jeux pour enfant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le prêt à la compagnie Matra Plast Industries inc. du terrain municipal situé près de la piscine et faisant partie du parc Laferrière pour leur événement qui se tiendra les 19 et 26 juin 2022, et ce conditionnellement au dépôt d'une preuve de couverture d'assurance pour l'événement sur le terrain municipal. Le chapiteau et les jeux doivent être démobilisés après chaque journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06-198

H.12 RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'une évaluation des terrains de tennis a confirmé le besoin de travaux majeurs sur quatre (4) sections ainsi que la pose d'enduit sur la surface complète des terrains;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue le 21 avril 2022 émise par la compagnie Jopat inc. incluant deux (2) options qui se distinguent par le type d'enduit proposé;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 juin 2022

CONSIDÉRANT que la pose de l'asphalte et de l'enduit est préférable après un délai d'au moins un mois suite à la réalisation de la préparation de la surface et de la compaction de la pierre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Jopat inc. le contrat de réfection des terrains de tennis selon l'option 1 dont la première phase sera réalisée à l'automne 2022 et la 2^e phase au printemps 2023, et ce au coût de 24 870 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service reçue le 21 avril 2022.

D'autoriser la dépense nécessaire pour ajouter le lignage permettant de jouer au pickleball sur les deux (2) terrains de tennis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06-199

H.13 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT SPORTIF ET RÉCRÉATIF EN BÉTON POUR PARC

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire mettre à la disposition de sa population des équipements sportifs et récréatifs contemporains afin de favoriser la tenue d'activités intergénérationnelles;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de nouveaux équipements est appropriée pour souligner le 350^e anniversaire de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'achat auprès de la compagnie Design M3BÉTON inc. d'équipement sportif et récréatif en béton incluant une table d'échec avec bancs, deux tables de ping-pong avec filet en acier inoxydable et deux (2) bancs en Ductal gris au coût de 36 858 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à l'offre de service EB22-55 datée du 25 mai 2022.

D'autoriser l'achat de cinq (5) dalles en béton Ductal-gris, compatibles avec les produits m3béton, au coût de 12 895 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à l'offre de service EB22-56 datée du 25 mai 2022;

D'autoriser une appropriation à l'excédent non affecté au montant de la dépense nette encourue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt du document suivant :

- Appui à la démarche relative à l'obtention d'un programme de protection des berges / Lettre datée du 25 avril 2022 provenant de Transports Canada

J) RAPPORT DES SERVICES

Aucun document.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 juin 2022

2022-06-200

K) AVIS DE MOTION

K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT Règlement relatif au stationnement et à la circulation

Avis de motion est donné par la conseillère Isabelle Fontaine qu'elle entend proposer, lors d'une prochaine séance, un règlement relatif au stationnement et à la circulation.

La conseillère Isabelle Fontaine dépose le projet de règlement numéro 969 intitulé « Règlement relatif au stationnement et à la circulation ».

2022-06-201

K.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en ajoutant l'article 9.20.3 applicable à la zone 2-I-01

Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Destrempe qu'il entend proposer, lors d'une prochaine séance, une modification au règlement de zonage 748 intitulé « Règlement de zonage de Ville de Berthierville » dont l'effet est d'ajouter l'article 9.20.3 applicable à la zone 2-I-01 ».

Le conseiller Sylvain Destrempe dépose le projet de règlement numéro 748-222 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en ajoutant l'article 9.20.3 applicable à la zone 2-I-01 ».

2022-06-202

L) ADOPTION DE RÈGLEMENTS

L.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 968 Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), le conseil peut adopter un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'ensemble du territoire de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) doit être conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) doit être conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de D'Autray en vigueur;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Berthierville tenue le 3 mai 2022, un avis de motion a été donné par le conseiller Sylvain Destrempe;

CONSIDÉRANT que la présentation et le dépôt d'un projet de règlement ont également été faits par le conseiller Sylvain Destrempe et que le règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville de Berthierville conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 mai 2022;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 juin 2022

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 968 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06-203

L.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 748-222 Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en ajoutant l'article 9.20.3 applicable à la zone 2-I-01

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022, le projet de règlement numéro 748-222 « Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en ajoutant l'article 9.20.3 applicable à la zone 2-I-01 » a été déposé;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

CONSIDÉRANT que cette modification bonifie le cadre réglementaire existant;

CONSIDÉRANT que l'article 9.20.3 du règlement de zonage établit des critères relatifs aux projets intégrés industriels applicables à la zone 4-I-01;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 3 451 214 situé dans la zone 2-I-01 souhaiterait y réaliser un projet intégré industriel conformément aux critères de l'article 9.20.3;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 748-222 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements dont l'effet est d'ajouter l'article 9.20.3 applicable à la zone 2-I-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

L.3 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT 967 Règlement sur les usages conditionnels

Explication du second projet de règlement 967

La directrice générale et greffière, Madame Sylvie Dubois explique le second projet de règlement 967.

Commentaires de la population

La population est invitée à exprimer ses opinions sur le projet de règlement.



No de résolution
ou annotation

2022-06-204

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 juin 2022

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 967 Règlement sur les usages conditionnels

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 145.9 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT le fort intérêt dont fait l'objet le territoire de la Ville de Berthierville pour du développement immobilier;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une croissance cohérente et durable du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT le besoin de la municipalité de se doter d'une vision, donc d'encadrer temporairement le développement de son territoire;

CONSIDÉRANT l'avis de motion déposé par le conseiller Sylvain Destrempe en date du 24 mai 2022;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 24 mai 2022;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement numéro 967 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

L.4 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT 748-221 Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 748

Explication du second projet de règlement 748-221

La directrice générale et greffière, Madame Sylvie Dubois explique le second projet de règlement 748-221.

Commentaires de la population

La population est invitée à exprimer ses opinions sur le projet de règlement.

2022-06-205

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 748-221 Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 748

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 748;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement numéro 748 ne peut être modifié que conformément à cette loi;

CONSIDÉRANT le fort intérêt dont fait l'objet le territoire de la Ville de Berthierville auprès des promoteurs immobiliers;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une croissance cohérente et durable du territoire de la municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 juin 2022

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage 748 afin de modifier les grilles des usages et normes « dominante résidentielle » des zones permettant le groupe d'usage 1400 multifamiliale, à l'exception des zones 1-R-05, 3-R-43, 1-R-36 et 4-C-48 afin d'y interdire les usages du groupe d'usage 1400 multifamiliale;

CONSIDÉRANT l'avis de motion déposé par le conseiller Sylvain Destremes en date du 24 mai 2022;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 24 mai 2022;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destremes,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement numéro 748-221 modifiant le règlement de zonage numéro 748.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Dominic Perreault, assisté des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Dominic Perreault
Maire

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Dominic Perreault, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Dominic Perreault
Maire